Rapport n°B2022-009

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 11 avril 2022

Objet : **Avenant à la convention de mise à disposition de locaux au centre janvier de la Motte à Évreux**

Dans le cadre d'une réflexion de réorganisation de ses services en vue d'établir une cohérence et une optimisation de leurs localisations et une rationalisation des moyens financiers au regard de la diminution constante des dotations de l'État, le Département de l'Eure a proposé en 2016 au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique de transférer leur activité dans les locaux du Centre Janvier de la Motte à Evreux situé 3 rue de Verdun et propriété du Département. Des travaux de rénovation de ces locaux avaient alors été réalisés et une convention de mise à disposition de cet espace avait été conclue entre le Conseil Départemental et ENN délivrant un espace de 175 m² moyennant un loyer à 100€ du m².

Dans le cadre des nécessités d'évolution des effectifs du Syndicat Eure Normandie Numérique compte tenu de son activité, il convient de permettre l'extension des locaux afin d'accueillir les prochains recrutements rendus nécessaires.

Aussi, le Département peut permettre l'extension de ces locaux d'un espace supplémentaire de 31 m². Il convient de procéder à la signature d'un avenant à la convention tenant compte de cette évolution et des modalités financières en découlant (réévaluation du loyer de 3 100€ supplémentaires).

Il est vous est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique
3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX
Tél : 02 32 31 93 09
Fax : 02 32 60 45 18
Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert **Délibération n°B2022-010**

Réunion du 11 avril 2022

Objet : **Avenant à la convention de mise à disposition de locaux au centre janvier de la Motte à Évreux**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;
- Vu la délibération n°B2014-003 du 25 février 2014 relative à la convention de moyens à conclure avec le Département de l'Eure

Le bureau, réuni le 11 avril 2022 en visio conférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBERÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux au centre janvier de la Motte à Évreux,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux au centre janvier de la Motte à Évreux.

- Nombre de voix pour : 7
- Nombre de voix contre : 0
- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 11 avril 2022

Pour extrait conforme,
Le Président

Nicolas GRAVELLE